

Soisy
sous Montmorency

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 27 SEP. 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RESULTANT DES DELIBERATIONS DES 30 MARS 2014,
DU 25 JUIN 2015 ET DU 28 MARS 2019Service Animation Jeunesse
ABS/MS

N°2019-186

OBJET : Service Animation Jeunesse – Tarifs des prestations – Actualisation pour l'année 2020Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du 30 mars 2014, du 25 juin 2015 et du 28 mars 2019 au terme desquelles
il a reçu délégation d'attributions du Conseil municipal,Vu la décision n°2018-178 portant sur l'actualisation des tarifs des prestations jeunesse pour
l'année 2019,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2020


DECIDE**Article 1** : Les tarifs des prestations du Service Animation Jeunesse sont fixés comme suit à
compter du 1^{er} janvier 2019 :

COUT DE LA PRESTATION POUR LA VILLE HORS FRAIS DE PERSONNEL ET DE TRANSPORT	COÛT POUR LES BENEFICIAIRES TOUT COMPRIS (PRESTATIONS & FRAIS ANNEXES) (arrondis)
SPECTACLES	
Prestations de moins de 15 €	14,95€
de 15 € à 29 €	18,55€
de 30 € à 60 €	27,55€
EVENEMENTS JEUNESSE	4,00€
ACTIVITES DE LOISIRS ET DE DETENTE	
Prestations de moins de 10 €	5,00€
de 11 € à 15 €	10,10€
de plus de 15 €	15,00€

ACTIVITES EDUCATIVES ET CULTURELLES	
ACTIVITES ENVIRONNEMENT	
Prestations de moins de 10 €	5,00€
de 11 € à 15 €	10,10€
de plus de 15 €	14,95€
A TELIERS MANUELS	
Prestations de moins de 15 €	10,10€
de plus de 15 €	14,95€
ACTIVITES ARTISTIQUES	
Prestations de moins de 10 €	5,00€
de 11 € à 15 €	10,10€
de plus de 15 €	14,95€
ANIMATIONS CULTURELLES	
Prestations de moins de 10 €	5,00€
de 11 € à 15 €	10,10€
de plus de 15 €	14,95€
A TELIERS CUISINES	
Prestations de moins de 10 €	5,00€
de 11 € à 15 €	10,10€
de plus de 15 €	14,95€
AUTRES A TELIERS ET ANIMATIONS	
Prestations de moins de 10 €	5,00€
de plus de 15 €	14,95€
GRANDES SORTIES OU ACTIVITES A LA JOURNEE	
Prestations de moins de 10€	10,10€
De 11€ à 20€	14,95€
De 21€ à 35€	19,15€
STAGES/ JOUR	
Prestations de moins de 10€	10,10€
De 11€ à 15€	14,95€
De plus de 15€	19,15€
FORFAIT GOUTER	3,80€
FORFAIT REPAS	5,50€
SEJOURS	
Séjour Neige	350€ (349,65€)
Séjour Europe	350€ (349,65€)
Séjour été	288€ (287,13€)

Article 2 : La présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Madame la Trésorière principale de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-préfecture de Sarcelles le : **27 SEP. 2019**

Affiché et/ou notifié le : **27 SEP. 2019**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **27 SEP. 2019**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.